

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUETTREVILLE SUR SIENNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Séance du 07 avril 2022
Convocation du 02 avril 2022
Affichage le 14 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Quettreville-Sur-Sienne, sous la présidence de Monsieur Guy GEYELIN, Maire de Quettreville-Sur-Sienne, dûment convoqués le 02 avril 2022.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 25

• **Présents** :

M. Guy GEYELIN	M. Hervé GUILLE	Mme Dany LEDOUX
Mme Martine CORBIERE	M. Régis BOUDIER	M. Michel HERMÉ
M. Pascal OUIN	Mme Cécile CAPT	M. Marcel VAILLANT
Madame Dorothée LECLUZE	Mme Annabelle COQUIERE	M. Jacques GROUALLE
Mme Viviane DUCORAIL	M. Thierry REGNAUT	Mme Sophie HEWERTSON
Mme Vanessa CAPT MATHÉ	M. Joël LEHODEY	Madame Brigitte OLIVIER LEGRAND
Mme Catherine BARBEY	Mme Sylvie PIGNARD	M. Yves STURBEAUX
M. Sébastien BELHAIRE	Mme Odile LECHEVALLIER	Mme Odile MOLARO
M. Lionel MINGUET		

-
- **Absent excusé** : *Monsieur Patrick LEBOUTEILLER*
 - **Absents représentés** : *Monsieur Antoine BESNEVILLE a donné procuration à Monsieur Thierry REGNAUT*
 - **Secrétaire de séance** : *Monsieur Marcel VAILLANT*

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Comme il en a été convenu lors du 1^{er} Conseil Municipal du 23 mai 2020, le secrétaire de séance est nommé dans l'ordre alphabétique des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Marcel VAILLANT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir :

-l'installation d'un nouveau conseiller municipal suite au décès de Monsieur Éric de LAFORCADE et de la nécessité de le remplacer.

Les membres du Conseil acceptent l'ajout de ce point.

2. Affaires Générales

2.1. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité d'installer un nouveau conseiller municipal suite au décès de Monsieur Éric de LAFORCADE, le Conseil Municipal actuel bénéficiant d'un suppléant.

Délibération N° 2022-045 Installation d'un conseiller municipal

Monsieur Éric de LAFORCADE, maire délégué de la commune déléguée de Contrières est décédé le 27 mars 2022.

Madame la Sous-Préfète, Madame Fabienne PLOUVIEZ-DIAZ a été informée de cette situation.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Monsieur Lionel MINGUET étant suppléant, il est donc appelé à remplacer Monsieur Éric de LAFORCADE au sein du Conseil municipal, il est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

-PREND ACTE du décès de Monsieur Éric de LAFORCADE

-PREND ACTE de l'installation de Monsieur Lionel MINGUET en qualité de conseiller municipal.

2.2. Élection du maire délégué de Contrières, commune déléguée de Quettreville-Sur-Sienne

Délibération N° 2022-046 Élection du maire délégué de Contrières, commune déléguée de Quettreville-Sur-Sienne

Suite au décès de Monsieur Éric de LAFORCADE, Monsieur le Maire a décidé de réunir de manière extraordinaire le Conseil Municipal afin de procéder à l'élection d'un nouveau maire délégué à Contrières, commune déléguée de Quettreville-Sur-Sienne.

Se présente pour la commune déléguée de Contrières : Martine CORBIÈRE, actuellement adjointe.

Premier tour de scrutin : chaque conseiller à l'appel de son nom a remis au président son bulletin de vote

Résultats du premier tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro (0)

Nombre de votants : vingt-six (26)

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : zéro (0)

Nombre de suffrages exprimés : vingt-six (26)

Majorité absolue : quatorze (14)

Nombre de suffrages obtenus :

par la candidate, Mme Martine CORBIERE : vingt-six (26)

Mme Martine CORBIÈRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire délégué de Contrières et immédiatement installée.

2.3. Élection d'un nouvel adjoint à la commune de Quettreville-Sur-Sienne

Délibération N° 2022-047 Élection d'un nouvel adjoint à la commune de Quettreville-Sur-Sienne

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Dany LEDOUX a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mme Annabelle COQUIÈRE et M. Sébastien BELHAIRE.

Après un appel à candidature, Mme Viviane DUCORAIL se déclare candidate.

Il est procédé au déroulement du vote. 1er tour du scrutin Sous la présidence de M. Guy GEYELIN, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection de la nouvelle adjointe.

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 13
- Nombre de suffrages obtenus : 26 (vingt-six) pour Viviane DUCORAIL

Madame Viviane DUCORAIL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 4ème Adjointe, et a été immédiatement installée.

2.4. Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire au sein de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage

Délibération N° 2022-048 - Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire au sein de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage

Suite au décès de Monsieur Éric de LAFORCADE, élu lors des élections municipales de 2020 sur la liste des candidats au conseil communautaire, un siège de conseiller communautaire auprès de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage (CMB) devient vacant.

D'après l'article 273-10 du Code Électoral, « *Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire. Toutefois, lorsque la commune ne dispose que d'un siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.* »

Conformément à ces dispositions, Monsieur Michel HERMÉ, est donc installé en qualité de conseiller communautaire auprès de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage en remplacement de Monsieur Éric de LAFORCADE.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de ce fait.

3. Divers

Lecture de la lettre de Madame Fabienne PLOUVIEZ-DIAZ, Sous-Préfète de Coutances, et de celle de Monsieur Stéphane TRAVERT, Député de la Manche, exprimant ses condoléances suite au décès de Monsieur de LAFORCADE

Remerciements de Monsieur le Maire :

Remerciements à l'ensemble du Conseil Municipal et aux agents pour leur présence, leur dévouement et leur organisation remarquable dans un laps de temps restreint pour soulager la famille à l'occasion des obsèques de Monsieur de LAFORCADE.

Cérémonie du 08 Mai ;

La messe se déroulera à l'Église de Quetteville-Sur-Sienne à 10h30, et le dépôt de gerbe se fera dans chaque commune respective comme à l'accoutumée.
Un courrier sera envoyé à chaque commune déléguée prochainement.

Feux d'artifice :

Locatech a été sollicité et a fourni un devis d'environ 9000€ pour les 3 feux d'artifice prévus, à savoir Quetteville, Guéhébert et Trelly. Le budget communal ayant prévu 8000€ pour ce type de manifestations, Monsieur le Maire demande si une participation des comités des fêtes est envisageable à hauteur de 500€ chacun (500€*2) pour pallier la différence entre le montant du devis et celui du budget.

Prochain Conseil Municipal

Le **Mardi 26 avril 2022** à 19h à la salle des fêtes de Quetteville-Sur-Sienne.

Commission voirie :

Hervé GUILLE annule la commission voirie.

Commission travaux :

Elle est maintenue le 25 avril 2022.

Fin de la séance : 19h30.